



Direction  
Référence : EAU/AUT/22/0383  
Dossier suivi par : Service autorisations - SBA  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de  
Pétange  
Place J.-F. Kennedy  
L-4760 Pétange

Esch-sur-Alzette, le 22 AOUT 2022

## Affichage final Art. 24 §2



Requérant(s)	Administration communale de Pétange
Objet	22 Forages géothermiques - Complexe scolaire rue Nicolas Biever à L-4813 Rodange
Localité(s)	Rodange
Commune(s)	Pétange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.



p.o.  
  
Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés